

**PROCÈS – VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2024**

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Séance ouverte à 20 heures

Le vingt et un mai deux-mille-vingt-quatre à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, Irène PAIN et Karine SOUBEYRAT-MONTAGNE.

Messieurs Jérôme DESGLENE, Marc GAY, Jean-Pierre LAFONT, Fernand LEPIN, Fabrice MANDON, Bernard PERRIER, Fabien VIALLETTE, et Gilbert VINCENT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 12 membres.

Absents :

FANGET Bruno

pouvoir à SOUBEYRAT-MONTAGNE Karine

FRERE Daniel

Monsieur Fabrice MANDON a été élu secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du 21 mai 2024.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention: 0

Monsieur MAZINGARBE Dominique, Maire ouvre la séance.

DELIBERATION N°2024-45 : SUBVENTION ASSOCIATION ÉDUCATION ROUTIÈRE DU HAUT VIVARAIS

Monsieur le Maire rappelle la convention du 25 juin 2007 entre la Commune de Vanosc et l'Association Education Routière du Haut Vivarais.

Le Conseil Municipal dit que cette convention sera renouvelée chaque année par tacite reconduction avec une participation communale à hauteur de 0.30 € par habitant soit 289,20 €.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2024-46 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ASSURANCE GROUPAMA ET LA COMMUNE DE VANOSC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre Groupama et la Commune de VANOSC qui accepte de fixer le montant de la contribution spéciale de voirie mise à la charge de la Société SG BOIS à la somme de 6 432,00 € à raison des faits exposés (dégradation de la route par le passage des grumiers) et qui ont fait l'objet de l'expertise judiciaire confiée à M. ROYAL.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2024-47 : TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur LAFONT Jean-Pierre Adjoint à la Voirie, expose le point sur la programmation de travaux de goudronnage pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rappelle pour 2024 le goudronnage des chemins suivants :

- Chemin de Raphée
- Chemin de Raphée/Vertrosc
- Rue des Marronniers
- Chemin de Meyve
- Chemin du Bosc
- Chemin du Vernet

Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour le lancement d'une consultation d'entreprises d'un Marché à Procédure Adaptée.

Voté à l'unanimité

RAS

Questions diverses :

Organisation des deux tours du scrutin

Prochain Conseil Municipal : 11 juillet 2024 à 20h00

La séance est levée à 22 h 00

MAZINGARBE Dominique
Maire



MANDON Fabrice
4ème Adjoint